

RÈGLES RELATIVES AUX DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ACQUIS EXTRASCOLAIRES

SIN-1314 : Alternance Travail – Etudes

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES

L'Université Laval a adopté une politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires:

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_de_reconnaissance_des_acquis.pdf

En vue de se conformer à cette politique, la Faculté des sciences infirmières (FSI) formule les règles suivantes pour la demande de reconnaissance d'acquis extrascolaires pour ce cours :

SIN-1314 : Alternance Travail – Etudes

Pour être admissible à une telle demande, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir :

- Acquis un minimum de 400 heures d'expériences professionnelles récentes (depuis moins de 3 ans) comme préposé aux bénéficiaires (autre rôle de soignant sera considéré) ;
- Suivi et réussi les activités suivantes avec un résultat de 75% et plus:
 - SIN 1300 – Expérience de santé et soins infirmiers
 - SIN-1303 – Évaluation de l'expérience de santé 1

Préparation du dossier personnel de demande de reconnaissance d'acquis extrascolaires

- Élaborer ce dossier comportant une page de présentation incluant :
 - Nom, Prénom
 - NIP
 - Adresse électronique UL
 - Numéro de téléphone à votre résidence et de votre téléphone cellulaire
 - Titre du programme d'études
- Joindre les pièces suivantes au dossier :
 1. Une lettre personnelle présentant brièvement la demande de reconnaissance d'acquis extrascolaires (maximum une page).
 2. Une attestation provenant du service des ressources humaines d'un employeur fournissant la preuve de cette expérience et détaillant le nombre d'heures d'expérience dans le domaine ciblé.
 3. Un document qui explique clairement votre expérience à savoir : comment et en quoi vous avez atteint chacune des compétences exigées dans ce cours en pratiquant en tant que proposée aux bénéficiaires ou d'aide-soignant (voir annexe 1). Maximum de 6 pages, Arial 11, double interligne.
 4. Un curriculum vitae à jour (expériences pertinentes).

Dépôt du dossier à la Direction du programme de premier cycle, évaluation et décision

- Présenter votre demande à Madame Carole Laverdière, agente de gestion des études : etudes@fsi.ulaval.ca .
- Après avoir donné suite aux recommandations de Madame Laverdière, remettez-lui votre dossier complet dans le respect des dates identifiées subséquemment. **Les documents de recommandation doivent être signés par l'employeur.**
- Votre dossier sera ensuite acheminé au directeur de programme.

Date limite de réception du dossier à la Direction du programme de premier cycle de la FSI :

Pour une reconnaissance des acquis en vue de la session d'été : **avant le 15 janvier**

Communication de la décision par la Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC)

- La DGPC, en collaboration avec la FSI, avisera l'étudiante ou l'étudiant de la décision rendue.
- Si une décision favorable à la reconnaissance des acquis extrascolaires est confirmée :
 - Un montant de 70 \$ sera facturé à votre adresse courriel ULaval pour les 2 crédits accordés pour ce cours, soit 35\$ par crédit;
 - Les crédits apparaîtront au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant lorsque les frais auront été acquittés.

Annexe 1

SIN-1314 : Alternance travail-études I

Cette activité, supervisée et rémunérée par un employeur du réseau de la santé, met l'étudiante en contact direct avec un patient, sa famille ou ses proches, une équipe de soins, une culture et une structure organisationnelles. Elle contribue à améliorer la compréhension de l'organisation des soins; à saisir par soi-même les attentes des patients, des divers intervenants et de l'employeur; à acquérir une expérience diversifiée à partager avec ses pairs. Ces savoirs expérientiels susciteront une réflexion critique et une conceptualisation enrichie de la pratique infirmière.

Compétences visées

Compétence (Rs): Établir avec la personne, dans sa famille, dans sa communauté une relation soignant

Plus spécifiquement, vous serez en mesure de :

(Rs1) Établir une relation au corps, de la naissance à la mort, en utilisant le geste et les soins comme médiateur et support de la relation.

(Rs2) Établir une relation fonctionnelle permettant de déterminer les attentes et les besoins immédiats de la personne, sa famille, dans sa communauté et mieux y répondre.

(Rs9) Évaluer avec la personne, sa famille, dans sa communauté la qualité de la relation soignante.

(Rs10) Évaluer sa capacité à établir une relation soignante avec la personne, sa famille, dans sa communauté.

(Rs11) Évaluer la qualité de l'évolution de la relation soignante à l'égard de la sécurité, de l'efficacité, de l'éthique et du respect de la dignité humaine.

Compétence (Or): Assurer la coordination clinique et fonctionnelle des soins

Plus spécifiquement, vous serez en mesure de:

(Or2) Planifier et adapter le déroulement des activités de soins en priorisant, en assignant les soins selon le contexte et l'évolution de l'expérience de santé des personnes, des familles, dans leur communauté.

(Or3) Déterminer les ressources matérielles, humaines et financières requises et disponibles ou les alternatives à envisager pour réaliser les activités de soins.

(Or6) Veiller au partage de l'information pertinente à l'intérieur de l'équipe de soins et avec les autres personnels pour optimiser l'organisation des soins et services.

(Or 8) Adapter les activités de soins en apportant des mesures correctrices en fonction des problèmes décelés.

(Or14) Évaluer la contribution individuelle du personnel de l'équipe de soins.

(Or15) Évaluer la contribution globale de l'équipe de soins selon la planification des activités, des ressources disponibles et du contexte.

(Or16) Évaluer la qualité des activités réalisées par l'équipe de soins à l'égard de la sécurité, la qualité des soins et des services.

Compétence (Dp): Ancrer sa pratique dans la discipline infirmière et s'engager dans son développement professionnel.

Plus spécifiquement, vous serez en mesure de :

(Dp5) Affirmer une conception claire des soins infirmiers et de la profession infirmière basée sur des assises disciplinaires.

(Dp6) Prendre position par rapport à la conception et à l'exercice du rôle infirmier observé en milieu clinique.